

# Les associations : expression d'une liberté individuelle au service des politiques publiques.

## I la naissance de la loi 1901

### **2. Le pacte républicain**

Le 19<sup>ème</sup> siècle rime avec violences sociales, témoins d'une profonde instabilité de la société française de l'époque : révolution française, terreur, guerres napoléoniennes, révolution de 1830, de 1848, coup d'Etat de Louis Napoléon Bonaparte, guerre de 1870, commune de Paris... Pierre Rosanvallon a précisément montré comment la mise en cause dès les débuts de la révolution, des corps intermédiaires, constitue un élément fondateur de ces désordres structurels. Comment au-delà de la « généralité » du modèle, l'histoire au 19<sup>ème</sup> siècle a réintroduit la question du lien social, « comment trois impératifs de gouvernabilité, de socialisation et de liberté, ont tout particulièrement conduit à relégitimer des corps intermédiaires précédemment voués aux gémonies. »<sup>1</sup>

### **La suppression des corps intermédiaires**

Sous l'ancien régime, l'ordre social pour une large part s'organisait autour d'un mode de vie communautaire dont les corporations constituaient la partie émergée. Ces regroupements géographiques, professionnels régulaient l'organisation de la vie quotidienne, préservaient et garantissaient les savoir faire. Ils étaient facteurs de cohésion et de stabilité sociale. Mais en s'opposant aux évolutions technologiques et sociales suscitées par les Lumières, les corporations sont devenues des lieux de résistance au changement, des facteurs de rigidité sociale. Cet immobilisme, développant blocages et frustrations, a contribué largement à la naissance des événements révolutionnaires. Les corporations interdisaient l'émergence de la société industrielle, qui avait déjà démarré en Angleterre. Elles figeaient l'ordre des choses, perpétuaient les inégalités. « Toutes ces maîtrises et toutes ces jurandes n'ont été inventées que pour tirer de l'argent des pauvres ouvriers, pour enrichir les traitants et pour écraser la nation »<sup>2</sup>.

Au nom des droits de l'Homme et du Citoyen, La loi Le Chapelier en 1791 a interdit toute forme de regroupement collectif ou tout au moins ceux ayant une dimension sous une forme ou une autre, sociopolitique. Les corps intermédiaires furent désignés comme des lieux privilégiant les intérêts particuliers de quelques uns. On leur reprocha de manipuler les citoyens... « L'anéantissement de toutes espèces de corporations des citoyens du même état

<sup>1</sup> Pierre Rosanvallon : le modèle politique français p16

<sup>2</sup> Voltaire cité par Jacques Legoff : les corporations encyclopedia universaelis 2006

ou profession étant une des bases fondamentales de la constitution française, il est défendu de les rétablir de fait, sous quelque prétexte et quelque forme que ce soit ».<sup>3</sup>

Cette suppression des corps intermédiaires a survécu aux événements révolutionnaires. elle recevait l'aval tout aussi bien des libéraux que des partisans de la restauration ou bien encore plus tard, des tenants de l'Empire...Chacun avait de bonnes raisons de craindre le développement d'organisations pouvant contester d'une manière ou d'une autre l'ordre établi, voire mettre en cause la légitimité du pouvoir en place.

### Une lente émergence

La question a fait débat tout au long du 19<sup>ème</sup> siècle. Les corps intermédiaires ont eu leurs défenseurs. Ainsi d'Alexis de Tocqueville qui revenu des Etats-Unis établit un parallèle entre démocratie et droit d'association : « Là où le vote universel est admis, la majorité n'est jamais douteuse...les associations savent donc qu'elles ne représentent pas la majorité »<sup>4</sup>. Elles ne contestent pas la légitimité du pouvoir en place, elles constituent même un rempart contre les abus de pouvoir. Elles permettent aux citoyens réunis de se faire entendre, là où ailleurs et en France en particulier, seule une minorité peut le faire. Elles constituent une force collective qui « tient lieu des particuliers puissants que l'égalité des conditions a fait disparaître »<sup>5</sup>.

Ainsi d'Auguste Comte qui dans son cours de philosophie positive<sup>6</sup> appelait à la création d'organisations sociales dont la mission serait d'encadrer, de guider le peuple, Ainsi de Napoléon Bonaparte qui en signant avec le Pape Pie VII, le Concordat voulait à nouveau s'appuyer sur la Religion et le clergé pour encadrer la population « pour « cohésionner » la société Française.

Au gré des circonstances l'état s'est desserré, des textes réglementaires ont pu voir le jour mais à chaque fois, ils furent remis en cause par un changement de régime ou de gouvernement. Ainsi par exemple, le gouvernement de la seconde république a bien voté une loi autorisant les associations, mais les décrets d'application ne sont jamais sortis... Et Napoléon III est revenu sur la loi dès 1851.

C'est notamment dans le monde du travail, avec la mise en place, à l'initiative des travailleurs, mais aussi de certains patrons philanthropes, des premières organisations de secours mutuels que les associations ont refait surface. Ce faisant, ces initiatives faisaient écho au besoin ressenti par les ennemis même des corps intermédiaires de voir se développer ce que l'on appellerait aujourd'hui le vivre ensemble. La fête de la fraternité mise en place par les révolutionnaires témoignait de ce sentiment. Il fallait conforter le sentiment d'appartenance, le plaisir de vivre ensemble et sur ce plan les rencontres récréatives, amicales pouvaient être tolérées en principe.

Au-delà de cette solidarité de proximité, le développement du mode de production industriel, la multiplication des usines ont amené les entrepreneurs, les pouvoirs publics ainsi que les travailleurs à comprendre, chacun de son point de vue, l'intérêt qu'ils trouveraient à favoriser l'émergence d'interlocuteurs privilégiés pour organiser le monde du travail. Le libéralisme économique pouvait s'accommoder avantageusement d'une certaine forme de régulation sociale. C'est pourquoi, les syndicats ont été autorisés dès 1884. Cette

<sup>3</sup> Loi le chapelier 1791 art 1

<sup>4</sup> Alexis de Tocqueville de la démocratie en Amérique Tome 1 p281

<sup>5</sup> Alexis de Tocqueville de la démocratie en Amérique Tome 2 p158

<sup>6</sup> Cours de philosophie positive leçons 47 à 51 éd Flammarion 1995

liberté circonscrite au domaine du travail, à distance du domaine politique ouvrit le champ de la démocratie sociale.

### **Le rationalisme, un pilier du pacte républicain**

Si le siècle des Lumières et ses bouleversantes avancées dans les domaines scientifique et technique a donné aux hommes le sentiment de pouvoir par la connaissance maîtriser le monde des choses, le 19<sup>ème</sup> siècle a prolongé ce mouvement en l'étendant à la question sociale.

Si l'on peut traiter « les faits sociaux comme des choses » comme le dira Emile Durkheim, Il nous faut alors rechercher les lois sociales qui fondent l'ordre et le mouvement, principes essentiels à l'organisation de l'univers. Il nous faut trouver les lois sociales correspondantes à la loi sur la gravitation universelle rendant compte de l'équilibre des corps et celle prolongeant les principes de la thermodynamique.

Auguste Comte s'est attelé à développer cela dans son cours de philosophie positive en décrivant ce qu'il appelait la Statique sociale et la Dynamique sociale; Durkheim<sup>7</sup> pour sa part, appelait à porter un regard scientifique sur les faits sociaux tandis que Marx a fait des classes sociales un principe d'ordre et de la lutte des classes le principe du mouvement vers le progrès...

Héritiers des Lumières, pétris des valeurs rationalistes, les fondateurs de la troisième République, prolongeant cette démarche ont voulu jeter les bases d'un nouvel ordre institutionnel qui reproduirait au plan sociétal les principes régissant le fonctionnement de l'univers. Comme l'écrivit plus tard François Furet<sup>8</sup>, ils voulaient en finir avec la révolution française. Ils voulaient l'ordre et le progrès : progrès fruit des développements scientifiques et techniques, ordre garanti par la mise en place d'institutions stables.

Et ce d'autant plus que le développement progressif du suffrage universel rendait insupportable « l'égalité souveraineté politique de tous et l'infériorité civile et économique de ceux-là mêmes qui viennent d'accéder à la capacité politique »<sup>9</sup>. Il y avait là une contradiction majeure entre le politique et l'économique porteuse d'une instabilité sociale chronique. L'échec de la république de 1848 était là pour en témoigner.

La solution passait par la construction d'un pacte social permettant de faire le lien entre l'aspiration politique à l'égalité des citoyens et la réalité vécue au quotidien, un pacte qui organiserait le lien social, qui empêcherait les hiérarchies de se figer et de devenir oppressives, qui garantirait la mobilité sociale qui « permettrait d'assurer la promotion des couches sociales et non d'attiser la divergence et l'opposition des classes »<sup>10</sup>. Ce fut comme l'a bien décrit Jacques Donzelot « l'invention du social ».

### **Léon Bourgeois et le solidarisme**

<sup>7</sup> Emile Durkheim : les règles de la méthode sociologique Flammarion 1998

<sup>8</sup> François Furet : la révolution française

<sup>9</sup> Jacques Donzelot, l'invention du social 1984

<sup>10</sup> Léon Gambetta cité par Pierre Miquel : La IIIème république p188

Parmi les fondateurs de ce pacte on peut tout particulièrement souligner le rôle joué par une doctrine politique aujourd'hui disparue " le solidarisme" dont l'un des principaux porte-paroles fut Léon Bourgeois<sup>11</sup> tour à tour Président du Conseil et de la Ligue de l'enseignement.

Le solidarisme posait, dans le prolongement de Jean Jacques Rousseau, le contrat au cœur des principes d'ordre. Mais à la différence de Jean Jacques Rousseau, ce contrat n'est pas une simple construction humaine. Les hommes vivent en société. Ils naissent dans une société donnée. De ce point de vue, ils se trouvent héritiers d'un bien commun qu'est le contrat social inhérent à toute société. Par ce contrat l'homme est tributaire de ses ancêtres, il a une dette envers eux, mais il peut et il doit par son action devenir le créancier de ses descendants. Il convient pour cela de substituer au contrat initial porteur d'une solidarité subie, un contrat social porteur d'une solidarité consentie, d'un mouvement vers une situation meilleure pour chacun et pour tous. Il faut créer une dynamique d'ordre et de progrès<sup>12</sup>.

Reprenant à son compte le principe de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, le solidarisme proclamait l'égalité en droit des citoyens, postulait la capacité par l'éducation de chaque être humain à progresser..., mais prenait acte aussi des profondes inégalités à l'œuvre dans la société. Le solidarisme et plus largement l'ensemble des républicains, proposait de transcender cette contradiction en apportant deux réponses : l'une à effet immédiat et l'autre à long terme:

- Immédiat: en créant des mécanismes régulateurs promettant à chacun un « minimum d'existence garanti » ; en structurant le corps social de telle sorte que seuls les plus capables puissent s'approcher de l'exercice direct du pouvoir, tandis que la masse des citoyens évoluerait au sein de la société civile. Il fallait pour cela séparer démocratie politique et démocratie sociale.
- A long terme par l'éducation de tous les enfants de la République. « en éduquant les électeurs, la république les rendra forcément républicains puisqu'ils auront reçu l'idée de progrès par la science et l'organisation sociale ». <sup>13</sup> L'école fut rendue obligatoire pour les garçons et les filles en 1881. Les fondateurs de la troisième république firent du savoir le moteur du progrès « Le véritable outil d'émancipation, c'est la science » <sup>14</sup>. C'est elle qui pour les générations à venir devra faire reculer la misère, améliorer le sort du plus grand nombre, assurer le développement collectif et l'épanouissement individuel.

### **Les fondements du pacte républicain**

Ce parti pris politique donna naissance à un système conciliant tout à la fois un certain dirigisme politique, une approche libérale de l'économie et la recherche d'une forte cohésion sociale et s'appuyant pour cela sur trois piliers fondateurs:

- la société politique rassemblant les élites politiques, économiques, sociales administratives...On retrouvait là ceux qui par leur savoir, leur expertise, leur position sociale et économique avaient une légitimité naturelle, mais aussi le devoir par delà leurs différences et leurs oppositions de participer au gouvernement de la France

<sup>11</sup> Marc Scorlot : Léon Bourgeois éd Bruno Leprince

<sup>12</sup> Philippe Chaniel La république, la question sociale et l'association les annales de la recherche urbaine N°89 2001

<sup>13</sup> Pierre Miquel p221

<sup>14</sup> Georges Clémenceau cité par Pierre Miquel p217

- la société civile structurée en secteurs autonomes, aux règles de fonctionnement bien instituées : l'entreprise, la famille, l'école, les administrations... Pétris de rationalisme, héritiers des Lumières, inscrits dans les pas de la révolution et de l'Empire, partageant une approche positiviste des choses, les fondateurs de la troisième République en référence à Descartes développèrent une approche analytique de la société.

Pour résoudre un problème complexe, il suffit de le transformer en une somme de problèmes simples que l'on sait résoudre. La société, le territoire sont des entités compliquées, transformons les en un ensemble d'éléments simples que l'on sait traiter: Pour cela il convient de diviser le territoire (les 100 départements, les 36 000 communes); diviser les temps sociaux, créer des institutions sociales communes correspondant à ces espaces temps (école, famille, entreprises...), inventer un mode d'administration (la bureaucratie),...et placer tous ces segments de la société sous le contrôle du pouvoir politique.

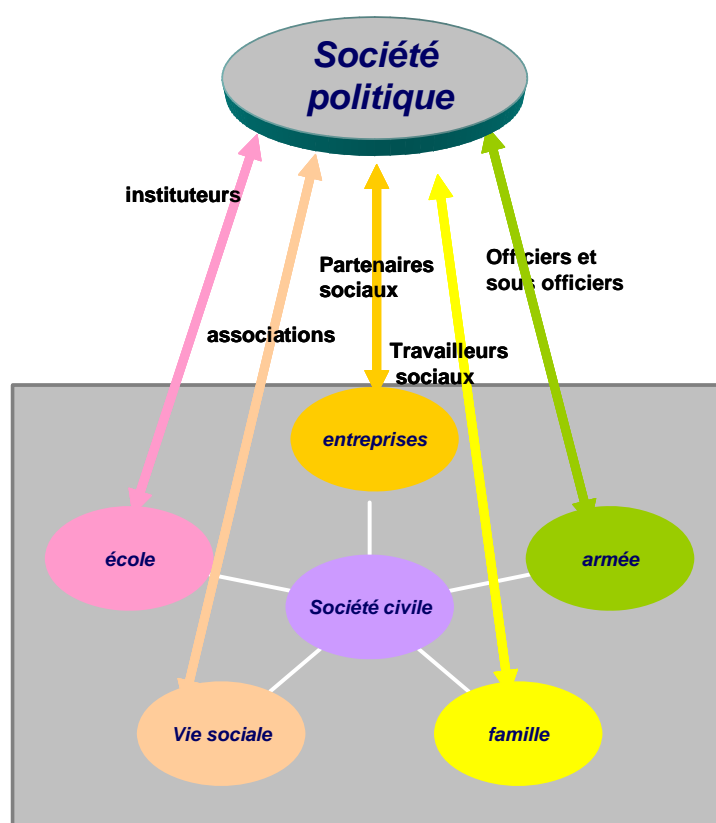


Figure 1: les piliers de la société industrielle

- les corps intermédiaires : Leur mission est d'encadrer la population, les citoyens, de faciliter le fonctionnement des institutions, de se faire le porte parole des "savants" auprès du peuple et en retour de rapporter aux gouvernants les aspirations populaires. Ils ont la charge de faire vivre le contrat social garant de la cohésion sociale, mais aussi au nom de l'égalité des citoyens d'aider les plus capables, les plus méritants à rejoindre la sphère des élites par l'intermédiaire de ce que l'on appellera plus tard « l'ascenseur social ».

Ainsi par exemple, des instituteurs organisés autour de l'école rendue gratuite et obligatoire et dont les enseignants sont l'incarnation. Issus du peuple pour la plupart d'entre eux, formés dans les écoles normales ils seront la véritable cheville ouvrière de la cohésion et de la dynamique sociale :

- de la Cohésion par le contenu de l'enseignement dispensé : faire apprendre aux enfants les savoirs et savoir faire nécessaires à leur devenir professionnel, développer leur sens de la patrie, mais aussi intégrer les principes moraux nécessaires à l'exercice d'une solidarité consentie. Cohésion par une mobilisation de tous les instants : les enseignants, encadrent les études du soir, les cours du soir pour les adultes, les patronages du jeudi, puis plus tard les colonies de vacances,... Ils assurent bien souvent le secrétariat de la mairie et sont invités par leur hiérarchie à avoir un comportement exemplaire en tout lieux et tous instants.

- de la dynamique par l'encouragement et le soutien des meilleurs élèves à préparer les concours permettant d'accéder aux bourses ouvrant les portes du lycée ou à l'école normale d'instituteurs., deux voies synonymes d'ascension sociale.

Education cependant qui maintient et reproduit la césure entre les élites et le peuple, car l'école devenue obligatoire, elle n'est cependant pas commune à tous. Les enfants des élites dans leur grande majorité, ne fréquentent pas l'école communale. Ils continuent sans parler de l'enseignement privé, à bénéficier de précepteurs ou bien fréquentent dès le plus jeunes âge les petites classes, payantes, du lycée. La République a fait l'école, l'école fera la République disait Jules Ferry, mais une République à deux vitesses.

Autre exemple de corps intermédiaire, le rôle joué par l'armée et le service militaire. La loi de 1798 qui rendit obligatoire la conscription, modifiée afin d'en réduire le caractère général à plusieurs reprises au cours du 19<sup>ème</sup> siècle, laissa place en 1905 à un nouveau texte législatif rendant obligatoire pour tous les jeunes gens le service militaire. La conscription, au delà de préparer la reconquête de l'Alsace et la Lorraine, a favorisé le brassage des populations, l'appropriation par les jeunes de nouveaux territoires. Elle a renforcé l'identité de la France, développé le sens moral des jeunes citoyens. Elle les a aidés à intégrer les règles comportementales que la République attend de ses employés et ouvriers... Par sa hiérarchie, ses modes de fonctionnement structurés, ses filières de formation spécifiques, l'Armée a mis en scène par ailleurs l'unité française, en créant les conditions de la rencontre entre les élites qui occupaient les postes d'officiers supérieurs et les enfants du peuple auxquels les carrières de sous-officiers ouvraient ici aussi les voies de l'ascenseur social.

### **Une construction durable**

Cette construction sera la base de la société française tout au long du 20<sup>ème</sup> siècle. Elle intègrera les évolutions dues au développement de la société industrielle. La IV<sup>ème</sup> et la V<sup>ème</sup> république, avant les lois de décentralisation tout au moins, conforteront ce pacte républicain. De nouvelles institutions verront régulièrement le jour, renforçant, ou faisant naître aussi de nouveaux corps intermédiaires structurant davantage la société civile, contribuant à la reproduction élargie des élites. Société politique, société civile, corps intermédiaires constituent le triptyque de la société républicaine française. 110 ans plus tard, il est toujours la référence.

Il constitue de fait, le paradigme de la société industrielle, un cadre commun aux divers acteurs sociaux, transcendant les clivages politiques. Qu'ils soient de gauche ou de droite les

divers courants de pensée font leur cette démarche. Les élites constituent un guide pour le peuple qu'elles éclairent et encadrent par l'intermédiaire des relais mis en place. Elles forment une sorte « d'aristocratie républicaine » a pu dire Alain Etchegoyen<sup>15</sup>.

De ce point de vue, le Parti de Lénine même, avant garde éclairée des travailleurs a reproduit à sa manière ce modèle. Il rassemblait l'élite de la classe ouvrière, n'hésitant à nouer les alliances nécessaires avec les intellectuels tandis que le syndicat avait la charge d'encadrer la masse des travailleurs. De fait le modèle industriel français articulé autour d'un Etat tout puissant semble bien correspondre aux exigences de pays aux traditions centralisatrices comme par exemple l'ancienne Union soviétique. A ceci près, et ce n'est pas une moindre différence que dans ce Pays à la différence de la France chaque étage de la fusée ne sera constituée que d'un seul élément: le parti, le syndicat, et pour la société civile, les pionniers, l'union des écrivains...

---

<sup>15</sup> Alain Etchegoyen a été le dernier commissaire du commissariat au plan, institution symbole de ce pacte républicain.

